

273 P NP DM114

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001



Solidarité

Populaire

Richelieu

Yamaska

Mémoire présenté

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

(BAPE)

Consultation publique sur le développement durable

de l'industrie du gaz de schiste

au Québec

11 Novembre 2010

Table des matières

1	Présentation de Solidarité Populaire Richelieu Yamaska (SPR-Y)	p.3
2	Un processus bien mal enclenché	p.5
3	Réaffirmer notre demande de moratoire	p.6
4	Trois éléments incontournables à considérer	p.8
	Conclusion	p.9

Chapitre 1

Présentation : Solidarité populaire Richelieu-Yamaska

Madame et Messieurs les commissaires, bonsoir.

Solidarité Populaire Richelieu-Yamaska est un regroupement de près de 50 organismes de divers horizons. SPR-Y rassemble des organisations syndicales, populaires, communautaires, féministes, environnementales, institutionnelles, religieuses, étudiantes et de solidarité internationale de la région Richelieu-Yamaska. SPR-Y veut promouvoir un projet social axé vers une plus grande justice et équité au niveau social tant sur le plan économique, environnemental, politique que culturel et ce, tant sur le plan régional, national et qu'international.

La perspective des interventions de SPR-Y consiste à travailler à la transformation sociale et à l'utilisation durable de l'environnement, pour une justice sociale. À travers différents types d'interventions, cette coalition vise à bâtir une société renouvelée basée sur une transformation sociale durable, c'est à dire :

- Une société avec des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes
- Une société juste et équitable sur les plans économique et social
- Une société démocratique
- Une société non violente
- Une société non discriminatoire
- Une société qui priorise la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources et du territoire

À titre de président de SPR-Y, j'ai reçu le mandat du Conseil d'administration de SPR-Y de faire part, à vous les commissaires, de nos réflexions et questions dans cette consultation publique du BAPE au sujet du développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec.

J'ai moi-même assisté aux premières parties de ces audiences. Je me permets de reprendre vos propos, monsieur le président de la commission. Vous avez mentionné à plusieurs reprises que la première partie des audiences avait pour objectif d'entendre et de recevoir les questions de la population ; et que la 2e partie serait le moment approprié pour exprimer nos opinions sur le sujet. Puisque nous constatons que de nombreuses personnes et organismes veulent se faire entendre auprès de cette commission, mon propos sera concis.

Chapitre 2

Un processus bien mal enclenché

D'entrée de jeu, je vous transmets le message de SPR-Y : ses membres sont plutôt inquiets et nous nous questionnons tant sur la manière dont le gouvernement a piloté ce dossier que sur les enjeux de celui-ci.

Nul ne doit ignorer la loi, nous dit-on. En effet c'est notre responsabilité comme citoyen de se tenir au courant des politiques mises de l'avant par le gouvernement que nous élisons démocratiquement, encore plus celles qui touchent l'exploitation des ressources naturelles, celles du développement durable et celles de la politique énergétique du Québec. Ne l'oublions pas, le Québec se veut à l'avant garde des enjeux mondiaux sur les questions de l'énergie, du développement durable et du réchauffement climatique.

Certes, nous assumons notre part de responsabilité au niveau de la vigilance citoyenne. Merci à ceux et celles qui, depuis quelques mois, nous ont informés, pour ne pas dire alertés et même conscientisés, à la réalité du développement de l'industrie du gaz de schiste, en outre sur ses conséquences sociales et environnementales qui n'ont pas été, à notre avis, évaluées de façon indépendante et objective. Nous avons nettement l'impression que le gouvernement a mis sur pied cette commission en réaction à ces préoccupations de la population. C'est à se demander si nous serions tous ici ce soir si des citoyens, conscients que nous avons la chance de vivre dans une société démocratique, si ces personnes n'avaient osé poser et soulever des questions pertinentes et ainsi assumer leur rôle dans notre société.

Avant de se questionner sur la pertinence de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste, il nous apparaît évident que des étapes de consultation, d'étude et d'information ont été volontairement ou involontairement omises. Tout ce processus est bien mal enclenché et a créé un climat de méfiance auprès du gouvernement et de l'industrie.

Chapitre 3

Réaffirmer notre demande de moratoire

J'irai donc droit au but en réaffirmant que SPR-Y a demandé et demande toujours un moratoire au gouvernement du Québec sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec, comme l'on fait plusieurs groupes et individus. Permettez-moi de vous dire que ces demandes de moratoire ne sont pas seulement le fruit de quelques environmentalistes, comme les représentants de l'industrie gazière l'affirment, mais bien de citoyens et citoyennes de tout horizon. Comment se fait-il que près de 3 québécois - québécoises sur 4 se questionnent sérieusement sur cet enjeu de société? Selon notre compréhension, la responsabilité de l'information de la population et de la recherche d'une acceptabilité sociale de ce projet incombe à nos dirigeants : Madame Nathalie Normandeau, Monsieur Pierre Arcand et ultimement Monsieur Jean Charest, premier ministre. Nous ne sommes pas naïfs à ce point de croire que ce que l'on voit se déployer sous nos yeux pour développer l'industrie du gaz de schiste au Québec, n'a pas été quelque part réfléchi et planifié par ceux et celles que nous avons élus. Quel est l'empressement à cette exploitation d'un gaz présent dans la roche depuis des milliers d'années? La façon dont ce dossier a été mené jusqu'à présent nous amène du côté de la méfiance jusqu'à s'interroger sur les liens entre l'industrie gazière et pétrolière et le gouvernement. Un peu de recul sérieux et neutre ne pourra qu'alimenter et mieux orienter un choix éclairé.

Nous comprenons que le mandat que vous a donné le gouvernement actuel se limite, malheureusement à notre avis, à la question de l'exploitation du gaz de schiste. SPR-Y constate que cette démarche du gouvernement en place est loin de répondre aux interrogations de la population. Il nous semble que, à la lecture de nombreux commentaires de gens sérieux qui font une démarche intellectuelle rigoureuse, ai-je besoin de les nommer, tout le processus d'exploration en marche et d'exploitation prévue du gaz de schiste manquent cruellement d'une étude indépendante et objective qui serait le signe d'une préoccupation réelle de démocratie, d'information de la population et de recherche d'une acceptabilité sociale.

Nous sommes persuadés que le travail de la commission se fait et se poursuivra avec sérieux et compétence. Cependant, plusieurs intervenants et même d'anciens commissaires du BAPE l'ont exprimé et expliqué, le mandat de cette commission comporte des balises qui dans le contexte actuel ne peuvent répondre adéquatement aux préoccupations économiques, sociales et surtout environnementales soulevées par la population dans tout le processus actuel.

Chapitre 4

Trois éléments incontournables à considérer

En premier lieu, il y a cette loi sur les mines au Québec, qui donne bien des droits, sinon tous, aux compagnies qui font l'acquisition, par le biais des 'claims', d'immenses territoires, du moins de leur sous-sol, sans qu'aucun ne puisse vraiment dire son mot, citoyens et municipalités. Nous nous demandons pourquoi il en est ainsi : honnêtement, à qui va profiter réellement l'exploitation de ce gaz ? Nous comprenons que le sous-sol et les ressources naturelles qu'il contient québécois n'appartiennent pas à la population. Quel sera le prix à payer à moyen et long terme de cette exploitation ? A-t-on réellement évalué l'ensemble des conséquences sur la qualité de vie de la population ?

De plus, nous ne pourrions passer sous silence toutes les conséquences potentielles sur l'environnement qui n'ont pas été réellement mesurées : celles sur la nappe phréatique, sur les quantités d'eau utilisées, sur la contamination par les produits chimiques de ces eaux utilisées par les produits chimiques nécessaires lors des forages verticaux et horizontaux, sur la disposition de ces mêmes eaux, sur la décontamination de celles-ci, etc. Tout cela au moment même où les citoyens du bassin versant de la rivière Yamaska travaillent d'arrache-pied pour l'assainissement de leur rivière, celle qualifiée d'affluent la plus polluée du fleuve Saint-Laurent.

Et finalement c'est sans oublier toute la remise en question de l'exploitation et l'utilisation des hydrocarbures fossiles de façon générale à l'échelle de la planète qui, même si on affirme que le gaz naturel est une énergie plus propre, contribue quand même à l'augmentation des gaz à effets de serre, donc aux changements climatiques et au réchauffement de la planète, considérant que nous avons atteint et même dépassé les limites acceptables de particules de CO₂ dans l'atmosphère, et que ces quantités continuent d'augmenter de façon inquiétante.

Conclusion

SPR-Y réaffirme sa demande de moratoire auprès du gouvernement québécois afin que l'on prenne le temps qu'il faut pour faire des études approfondies, neutres et objectives qui seront mises à la disposition de la population québécoise afin que nous soyons en mesure de faire un choix éclairé pour nous et les générations à venir. C'est seulement à cette condition qu'un réel climat de confiance et de dialogue pourra s'installer, et que l'on pourra réellement mesurer le degré d'acceptabilité sociale de ce projet pour assurer une transformation sociale durable.

Nous croyons que nous sommes devant un choix à long terme :

- soit exploiter et brûler une énergie fossile (le gaz de schiste) signifie :

- une exploitation qui n'a pas obtenu l'acceptabilité sociale
- une exploitation qui menace sérieusement les ressources d'eau potable
- une utilisation qui assurément accentuera le réchauffement climatique.

- ou développer activement les énergies alternatives et protéger les ressources d'eau potable.

Merci, Madame et Messieurs les commissaires, de l'attention que vous portez au dépôt de notre mémoire.

Jean Brouillette

Président de Solidarité Populaire richelieu-Yamaska